

collègues connaissent avec exactitude le point de départ du débat, que j'engage aujourd'hui au nom de mes honorables amis de l'opposition. D'ailleurs, l'honorable trésorier (M. Shehyn) a résumé nos controverses antérieures dans les premières paroles de son discours de vendredi dernier. J'ai le droit bien légitime de me servir de ses propres remarques pour démontrer comment, en suivant avec soin la droite direction indiquée par les principes et les faits, on arrive sûrement à des conclusions bien différentes de celles qu'il a tirées, l'autre jour, avec une si apparente satisfaction.

L'honorable trésorier nous a dit :

" Nous avons promis de travailler avec énergie au rétablissement du bon ordre dans les finances de la province : avant de soumettre le budget, il est de notre devoir de montrer que nous avons tenu cette promesse. Comme de raison, dans le court espace des quinze mois qui se sont écoulés depuis notre avènement au pouvoir, il ne nous a pas été possible d'accomplir tout ce que nous entendons faire ; mais nous avons travaillé courageusement à l'œuvre de réhabilitation que nous avons entreprise, et les faits que je vais exposer, je l'espère du moins, prouveront que nous avons accompli la plus grande partie de notre tâche. En effet, nous avons déjà assis la position financière de la province sur des bases qui permettent d'envisager l'avenir sans beaucoup de crainte, et si la politique que nous poursuivons ne rencontre pas trop d'opposition, nous aurons bientôt accompli l'œuvre à laquelle nous travaillons."

Résumons d'avantage ces lignes. L'honorable trésorier nous dit que le gouvernement actuel a travaillé avec courage à l'œuvre de réhabilitation qu'il avait entreprise ; qu'il avait promis de travailler avec énergie au rétablissement du bon ordre dans les finances, et qu'il a tenu cette promesse ; qu'en effet il a déjà assis la position financière de la province sur des bases qui permettent d'envisager l'avenir sans beaucoup de crainte.

Ai-je besoin de dire que je diffère totalement d'opinion avec l'honorable trésorier sur le premier des points que

je viens de résumer ? Je conteste du tout au tout la prétention du ministre actuel qu'en arrivant au pouvoir, il était dans l'obligation d'entreprendre une œuvre de réhabilitation financière. Faire d'une situation un tableau désespéré, pour s'autoriser à réclamer le mérite d'y avoir presque miraculeusement arraché ceux qui allaient en être les victimes certaines, est peut-être une tactique assez habile. Mais on avouera qu'elle ne brille pas par le respect de la stricte vérité, ni par la justice envers des adversaires, que l'on persiste à tenir responsables, devant le public, d'un état de choses qui n'a jamais existé autrement que dans l'imagination trop surexcitée de ceux qui avaient un grand intérêt de parti à le dire menaçant.

Pour définir la véritable situation financière léguée au gouvernement actuel, la Chambre me permettra de lui rappeler les paroles suivantes que je prononçais, l'année dernière, dans une semblable circonstance. Je disais le quinze avril 1887 :

" Le gouvernement de l'honorable M. Ross et le parti conservateur ont légué au ministère actuel une situation financière très favorable que je dessine à grands traits comme suit :

" Nous lui avons laissé un surplus de \$247,646 dans les dix-neuf mois du 1^{er} juillet 1885 au 31 janvier 1887.

" Contre une dette fondée et flottante, au 31 janvier 1887, de \$18,884,241, nous lui avons transmis un actif certain de \$13,122,494, ce qui ne laissait qu'une dette de \$5,760,746.

" En outre nous lui avons transmis un actif immédiatement réalisable de \$2,250,000 en chiffres ronds, pour faire face aux obligations à échoir d'ici à deux ans et plus.

" Nous lui avons aussi transmis un revenu annuel de plus de trois millions de piastres, ce qui assure un surplus annuel sur les dépenses ordinaires qui, avec une bonne administration, peuvent être limitées à moins de trois millions.

" L'actif de la province donne un revenu annuel de \$700,000 en chiffres ronds.

" Nous avons transmis au ministère actuel un magnifique crédit public. Nos obligations provinciales à 5 pour